

**MONSIEUR LE PREFET DE LA REGION ALSACE
PREFET DU DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
PREFECTURE
5, Place de la République**

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES
RS/DGS/ML N° DGS-2009-7
Dossier suivi par Y. JOVELET
Tél. : 03 88 49 95 90**

67073 STRASBOURG CEDEX

Obernai, le 13 janvier 2009

**OBJET : Téléphonie mobile
Saisine de l'instance de concertation départementale**

Monsieur le Préfet,

En application de la Circulaire du 16 octobre 2001 relative à l'implantation des antennes relais de radiotéléphonie mobile, j'ai l'honneur de solliciter auprès de vous l'intervention de l'Instance de concertation départementale en vue de contribuer à une recherche de solutions alternatives aux implantations d'émetteurs actuellement en place sur le territoire de la Ville d'Obernai.

Vous trouverez en annexe de la présente un courrier que j'adresse ce jour aux trois opérateurs de téléphonie mobile les enjoignant d'engager une réflexion commune dans un contexte où il paraît fondamental de s'inscrire dans une logique de prudence absolue et de déployer toutes dispositions techniques permettant de diminuer le niveau d'exposition aux ondes électromagnétiques de nos populations.

Convaincu que votre intervention sera déterminante pour appuyer une évolution constructive de ce dossier, je vous remercie de bien vouloir m'indiquer les modalités que vous préconisez pour assurer cette participation.

Veillez croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de ma profonde considération.

Bernard FISCHER



Maire d'Obernai
Vice-Président du Conseil Général du Bas-Rhin